

CANADA

**PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL**

NO : R-3934-2015

Demande de modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec à compter du 1^{er} janvier 2015

HYDRO-QUÉBEC

Demanderesse

-et-

NALCOR ENERGY MARKETING CORPORATION, société légalement constituée en vertu des lois de la province de Terre-Neuve-et-Labrador et ayant son siège social au 500, Columbus Drive, P.O. Box 15200, en la ville de St-John's, Newfoundland, A1B 0P5 (« **NEMC** »)

Partie intéressée

**DEMANDE D'INTERVENTION DE NEMC
(Articles 15 et 16 du *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* c.R-6.01, r.4.1)**

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LA PARTIE INTÉRESSÉE EXPOSE RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

Présentation de la partie intéressée et de son intérêt

1. Nalcor Energy Marketing Corporation (« NEMC ») est une compagnie affiliée de Newfoundland and Labrador Hydro ("NLH") au nom de laquelle elle utilise le réseau d'Hydro-Québec TransÉnergie (« HQT ») et exporte de l'électricité de Terre-Neuve-et-Labrador vers les marchés de gros dans le nord-est de l'Amérique du Nord;
2. NEMC est une société contrôlée à 100% par Nalcor Energy;
3. NEMC est aussi un client du service de transport point à point d'HQT et a, à ce titre, l'intérêt requis pour intervenir dans le présent dossier tarifaire.

Motifs à l'appui de l'intervention

4. À titre de client du service de transport point à point, NEMC veut s'assurer que le réseau de transport d'HQT soit ouvert et accessible et que les tarifs chargés soient justes et raisonnables;
5. NEMC demande d'intervenir pour pouvoir être en mesure de commenter sur la planification proposée (HQT-9, document 1) et plus particulièrement à l'égard des investissements et mises en service projetés sur un horizon de 10 ans et l'impact tarifaire des investissements projetés;
6. NEMC souhaite aussi invoquer l'incorporation par référence des règles du « North American Energy Standards Board » « NAESB » aux *Tarifs et conditions* conformément à l'ordonnance 676-H de la FERC. Ce sujet est déjà abordé par HQT dans sa preuve (HQT-10, p. 5);
7. NEMC procédera à la présentation de sa preuve par tous les moyens appropriés en participant à toutes les étapes du dossier;

Les procureurs au dossier - communication

8. Les procureurs au dossier pour les parties intéressées sont :

Nom : Me Pierre Legault
GOWLING LAFLEUR HENDERSON, s.e.n.c.r.l.

Me Paule Hamelin
GOWLING LAFLEUR HENDERSON, s.e.n.c.r.l.

Adresse : 1, Place Ville-Marie, 37^e étage
Montréal (Québec) H3B 3P4

Téléphone : Me Pierre Legault : (514) 392-9599

Me Paule Hamelin : (514) 392-9411

Télécopieur : (514) 878-1450

9. Nous apprécierions que toute communication puisse être acheminée à l'adresse et aux coordonnées des procureurs ci-dessus mentionnés;

POUR CES MOTIFS, LA PARTIE INTÉRESSÉE DEMANDE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la demande d'intervention de NEMC;

D'ACCORDER à NEMC le statut d'intervenante;

DE RENDRE toute autre ordonnance qu'elle jugera utile de rendre dans les circonstances;

LE TOUT, respectueusement soumis.

Montréal, le 20 août 2015



GOWLING LAFLEUR HENDERSON S.E.N.C.R.L.
Procureurs de NEMC

AFFIDAVIT

Je, soussigné, Greg Jones, Directeur général et dirigeant, œuvrant au sein de la partie intéressée Nalcor Energy Marketing Corporation (« NEMC ») ayant son siège social au 500 Columbus Drive, P.O. Box 15200, en la ville de St-John's, Newfoundland, A1B 0P5, déclare solennellement ce qui suit :

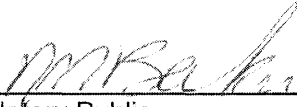
1. J'ai pris connaissance de l'intervention de NEMC dans le présent dossier;
2. Je confirme, par la présente, les conclusions recherchées à la présente demande d'intervention.

ET J'AI SIGNÉ

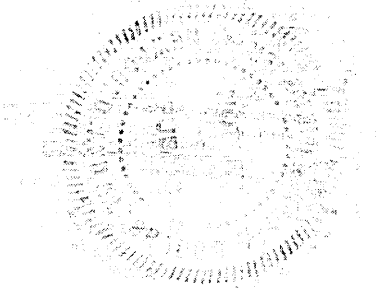


Greg Jones

Déclaré solennellement devant moi
à St. John's, ce 20 août 2015



Notary Public



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

NO : R-3934-2015

**Demande de modification des tarifs et
conditions des services de transport
d'Hydro-Québec à compter du 1^{er}
janvier 2015**

HYDRO-QUÉBEC

Demanderesse

-et-

**NALCOR ENERGY MARKETING
CORPORATION**, société légalement
constituée en vertu des lois de la province
de Terre-Neuve-et-Labrador et ayant son
siège social au 500, Columbus Drive, P.O.
Box 15200, en la ville de St-John's,
Newfoundland, A1B 0P5 (« **NEMC** »)

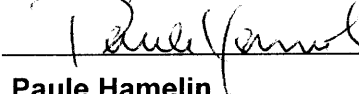
Partie intéressée

ATTESTATION D'AUTHENTICITÉ
Selon l'art. 82.1 du C.p.c.

J'atteste que la copie de l'affidavit est conforme à la copie numérisée de cet acte reçue par courriel:

| | |
|---------------------------------------|------------------------------|
| Nature du document : | Affidavit de Greg Jones |
| Numéro de Cour : | R-3934-2015 |
| Nom de l'expéditeur : | Meredith D. Baker |
| Adresse courriel de l'émetteur | MeredithBaker@nalcenergy.com |
| Lieu de la transmission : | Terre-Neuve |
| Date de la transmission : | 20 août 2015 |
| Heure de transmission : | 11:18 |

Montréal, ce 20 août 2015,



Paule Hamelin

GOWLING LAFLEUR HENDERSON S.E.N.C.R.L., S.R.L